

RECUEIL DES LOIS ET DES RÈGLEMENTS DU QUÉBEC

NOTES D'INFORMATION (RÈGLEMENTS)

Le Recueil des lois et des règlements comprend, en outre, ainsi qu'il en a toujours été, divers documents (ordonnances, décisions, décrets, règles ou arrêtés ministériels) d'intérêt public auxquels est également attribuée la cote « r. » pour en faciliter le repérage.

Une note d'information précède chaque mise à jour afin d'indiquer la nature des modifications apportées par le Service de refonte des lois et des règlements au Recueil en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec.

12 décembre 2016 Règlements à jour au 1^{er} décembre 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} décembre 2016.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8.1)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 9)	Partie II du Titre Deuxième de l'Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers (chapitre C-24.2, r. 32)	a. 6, modifié par l'article 4 du D. 370-2016 du 4 mai 2016, remplacer le paragraphe 3 ^o par le suivant : «3 ^o par l'ajout, après le paragraphe 5 ^o , du suivant : «6 ^o les véhicules»»	Erreur de numérotation
Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée du Lac-au-Sable (chapitre C-61.1, r. 99)	Remplacé implicitement	A.M. 2014-005; voir chapitre C-61.1, r. 74.1

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Arrêté ministériel concernant la zone d'exploitation contrôlée de la Maison-de-Pierre (chapitre C-61.1, r. 107)	Remplacé implicitement	A.M. 2014-005; voir chapitre C-61.1, r. 74.1
Arrêté ministériel concernant l'établissement de la zone d'exploitation contrôlée Mitchinamecus (chapitre C-61.1, r. 111.1)	Remplacé implicitement	A.M. 2014-005; voir chapitre C-61.1, r. 74.1
Arrêté ministériel concernant l'établissement de la zone d'exploitation contrôlée Normandie (chapitre C-61.1, r. 112.1)	Remplacé implicitement	A.M. 2014-005; voir chapitre C-61.1, r. 74.1

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la correction
Règlement sur l'aide financière aux études (chapitre A-13.3, r. 1)	a. 74.1, 3 ^e al.	excéder <u>20</u> % des revenus
Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux (chapitre S-4.2, r. 5.1)	a. 76.110	C.T. 1963 <u>12</u>

11 novembre 2016 Règlements à jour au 1^{er} novembre 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} novembre 2016.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Aucune		

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la correction
Aucune		

29 octobre 2016 Règlements à jour au 1^{er} octobre 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} octobre 2016.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur les impôts (chapitre I-3, r. 1)	a. 21.19R1, 1 ^{er} al., par. <i>f</i> , remplacer «Terre-Neuve» et «(S.N. 1988, c. 15)» par «Terre-Neuve-et-Labrador» et «(R.S.N.L. 1990, c. V-3)»	Actualisation du nom et de la référence à la loi
	a. 241.0.1R3, par. <i>d</i> , remplacer «Terre-Neuve» par «Terre-Neuve-et-Labrador»	Actualisation du nom
	a. 771R3, par. <i>b</i> , remplacer «Terre-Neuve» (2 occ.) par «Terre-Neuve-et-Labrador»	Actualisation du nom
Règlement concernant la délégation de la gestion de certaines parties du système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (chapitre Q-2, r. 15.1)	Ce règlement est abrogé implicitement	L.Q. 2013, c. 16, a. 175

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la correction
Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (chapitre Q-2, r. 15)	Ann. A.2, QC.29.3.4 et QC.33.3.13	« être_ »
	Ann. A.2, QC.29.3.10, QC.33.4.10 et QC33.4.16	« fui_ »
Règlement sur les matières dangereuses (chapitre Q-2, r. 32)	a. 68 et 69	Tout_ réservoir
Règlement sur la procédure devant la Régie du logement (chapitre R-8.1, r. 5)	a. 48	notifi <u>ci</u> on qui ont_ reçu
Règlement sur la taxe de vente du Québec (chapitre T-0.1, r. 2)	intitulé (avant a. 349R1), a. 346R1, 346R2 et 386R9.1	<u>co</u> entreprise
	a. 346R1 et 386R9.1	<u>co</u> entrepreneur

7 octobre 2016 Règlements à jour au 1^{er} août 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} août 2016.

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la fixation des pensions alimentaires pour enfants (chapitre C-25.01, r. 0.4)	a. 10, remplacer les mots « à l'annexe II » par les mots « au Règlement sur la table de fixation de la contribution alimentaire parentale de base (chapitre C-25.01, r. 12) »	Concordance avec A.M. 3704 du 2015-12-02
	a. 11, remplacé comme suit : « 11. (<i>Remplacé implicitement</i>). »	Concordance avec A.M. 3704 du 2015-12-02
	Ann. I, ligne 401, supprimer « à l'annexe II »	Concordance avec A.M. 3704 du 2015-12-02

<i>Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence apportées par le Service de la Refonte (non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la correction
Règlement autorisant les ordres professionnels à déroger à l'application de l'article 35 de la Charte de la langue française (chapitre C-11, r. 10)	a. 1	« <u>professionnel</u> »

4 août 2016 Règlements à jour au 1^{er} juin 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} juin 2016, ainsi que les modifications suivantes :

<i>Autres modifications apportées en vertu de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (mentionnées sous articles par la référence «N.I.»)</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8.1)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 9)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur le plan de garantie des bâtiments résidentiels neufs (chapitre B-1.1, r. 8)	a. 84, 4 ^e al., remplacer «Institut Canadien des Comptables Agréés» par «CPA Canada»	Actualisation de la mention ICCA par CPA Canada
Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel (chapitre C-26, r. 8)	a. 22, remplacer «l'ICCA, Toronto, Institut canadien des comptables agréés» par «CPA Canada, Toronto, CPA Canada»	Actualisation de la mention ICCA par CPA Canada
Code de déontologie des comptables professionnels agréés (chapitre C-48.1, r. 6)	a. 19, 1 ^{er} al., 19.1, 4 ^e al., 67 et 75, 1 ^{er} al., remplacer «l'Institut Canadien des Comptables Agréés» par «CPA Canada»	Actualisation de la mention ICCA par CPA Canada

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la délivrance d'un permis de l'Ordre des comptables agréés du Québec pour donner effet à l'arrangement conclu par l'Ordre en vertu de l'entente entre le Québec et la France en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (chapitre C-48.1, r. 13)	a. 2, par. 4 et 5, remplacer «l'Institut Canadien des Comptables Agréés» par «CPA Canada»	Actualisation de la mention ICCA par CPA Canada
Règlement d'application de la Loi sur les coopératives (chapitre C-67.2, r. 1)	a. 5 et 13, remplacer «l'Institut canadien des comptables agréés, établies dans le Manuel de l'ICCA» par «CPA Canada, établies dans le Manuel de CPA Canada»	Actualisation de la mention ICCA par CPA Canada
	a. 10, remplacer «l'ICCA» par «CPA Canada»	
	a. 15, remplacer «l'ICCA» par «CPA Canada»	
Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r. 14)	a. 14, remplacer «458.1» par «1»	Concordance avec 2015, c. 21, a. 615 et 774
Règles sur les bingos (chapitre L-6, r. 5)	a. 131, 2 ^e al., 148, 1 ^{er} al., remplacer «l'Institut canadien des comptables agréés établies dans le Manuel de l'I.C.C.A.» par «CPA Canada établies dans le Manuel de CPA Canada»	Actualisation de la mention ICCA par CPA Canada
Règlement sur les régimes volontaires d'épargne-retraite (chapitre R-17.0.1, r. 3)	a. 12, remplacer «Manuel des Comptables professionnels agréés du Canada (CPA Canada)» par «Manuel de CPA Canada»	Uniformisation technologique

*Diverses corrections de nature grammaticale, de saisie ou de référence
apportées par le Service de la Refonte
(non mentionnées par la référence «N.I.» sous articles)*

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la correction
Règlement d'application de la Loi sur le bâtiment (chapitre B-1.1, r. 1)	a. 1, 1.1, 3.3.0.2, 3.3.6	«installation d'équipements pétroliers»
Code de construction (chapitre B-1.1, r. 2)	c. VIII, a. 8.01, 8.03, 8.08, 8.16, 8.42, 8.71, 8.72, 8.73, 8.75, 8.85, 8.95, 8.103, 8.104, 8.106, 8.116, 8.123, 8.130, 8.131, 8.132, 8.133, 8.145 (tableau 5), 8.184	«installation d'équipements pétroliers»
Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3)	a. 110, 117 (4 occ.), 118, 119, 142, 143, 145, 156, 166, 168 (2 occ.), 174, 177 (2 occ.), 178, 180, 181, 182, 183, 186, 188, 189, 191, 199, 200, 201, 202, 203, 205, 208, 214, 215 (2 occ.), 217, 218, 226, 228, 237, 240, 242, 243, 245, 249, 250, 255, 256, 258, 262, 266, 269, 271, Ann. I (a. 215) (2 occ.)	Où il y a une référence au Code de construction, ajouter après le numéro d'article «du chapitre VIII»
	c. VI, a. 111, 114, 115, 119.1, 120, 121, 137, 138, 139, 140, 149, 169, 174, 191, 194, 202, 227 tableau 1	«installation d'équipements pétroliers»
	sec. VII du c. VIII, a. 401, 402 (3 occ.), 403, 404 (2 occ.), 405 (6 occ.), 406 (3 occ.), 412 (4 occ.), 416, 417, 418, 419	«installation de tours de refroidissement à l'eau»
Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-propriétaires (chapitre B-1.1, r. 9)	Ann. I, sous-catégorie 1.8, Ann. IV, numéro 4515	«installation d'équipements pétroliers»
Règlement sur les règles de pratique de la Régie du bâtiment du Québec (chapitre B-1.1, r. 10)	libellé	«Loi sur le bâtiment» «chapitre <u>B-1.1</u> , a. 185, par. 38)»
Règlement sur la mise en marché de l'if du Canada des producteurs de bois de la Gaspésie (chapitre M-35.1, r. 90)	a. 10	«le plus tôt possible»
Règlement sur le travail visé (chapitre R-9, r. 6)	a. 7	ajouter «du premier alinéa» après «Le paragraphe <i>b</i> »
Règlement d'application de la Loi sur le système correctionnel du Québec (chapitre S-40.1, r. 1)	a. 21	«La personne fouillée»

4 mai 2016 Règlements à jour au 1^{er} avril 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} avril 2016, ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées commissaires à la Commission des lésions professionnelles et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres (chapitre A-3.001, r. 13)	Ce règlement est abrogé implicitement	L.Q. 2015, c. 15, a. 53
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>) en vigueur le 4 mai 2016
Code de sécurité (chapitre B-1.1, r. 3)	a. 369.1, par. 3, remplacer à la fin les mots «y sont hébergés» par le mot «résident» et à l'a. 369.1, par. 3 tel qu'inséré dans l'Appendice 1, après la note B.2.1.3.3	Concordance avec le Code de construction
Règlement sur la procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées commissaires à la Commission des relations du travail et sur celle de renouvellement du mandat de ces membres (chapitre C-27, r. 5)	Ce règlement est abrogé implicitement	L.Q. 2015, c. 15, a. 53
Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI (chapitre V-1.1, r. 2.1)	a. 1, par. 1) définitions «offre publique d'achat» et «offre publique de rachat», supprimer les mots «sauf en Ontario,» dans le par. a et supprimer le par. b de ces définitions	Harmonisation suite à l'adoption par l'Ontario du Règlement 62-104 sur les offres publiques d'achat et de rachat (chapitre V-1.1, r. 35) en vigueur le 9 mai 2016

8 avril 2016 Règlements à jour au 1^{er} avril 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} avril 2016, ainsi que les modifications suivantes :

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Tarif des aides visuelles et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8.1)	Ann. I	Erreur de publication
Règlement concernant la liste des médicaments couverts par le régime général d'assurance médicaments (chapitre A-29.01, r. 3)	Ann. I	Mise à jour (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur les règles de pratique de la Régie du bâtiment du Québec (chapitre B-1.1, r. 10)	sec. VII, remplacer «ASSIGNATION» par «CITATION»	Concordance avec notions du Nouveau Code de procédure civile
Règlement sur la sécurité et le bien-être des chats et des chiens (chapitre P-42, r. 10.1)	a. 43, implicitement abrogé	L'obligation prévue à l'a. 43 se retrouve à l'a. 12 de la Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal (chapitre B-3.1)
Règlement 11-102 sur le régime de passeport (chapitre V-1.1, r. 1)	Ann. D, à la ligne «Obligation de déposer la notice d'offre dans les délais prévus», remplacer «par. 14» par «par. 17»	Erreur de transcription dans l'Ann. D telle que modifiée par l'a. 1 de l'A.M. 2016-02, en vigueur le 30 avril 2016
Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21)	Ann. 45-106A16, par. A), supprimer le mot «déposé»	Concordance avec les par. 17.5) et 17.19) de l'a. 2.9 tel que modifiés par l'a. 3 de l'A.M. 2016-01 en vigueur le 30 avril 2016

31 mars 2016 Règlements à jour au 1^{er} mars 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} mars 2016.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la représentation et les élections au Conseil d'administration de l'Ordre des ingénieurs du Québec (chapitre I-9, r. 11.1)	a. 1, remplacer «6 à 8 du Code de procédure civile (chapitre C-25)» par «82 et 83 du Code de procédure civile (chapitre C-25.01)»	Changements apportés par le Nouveau Code de procédure civile
Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure (chapitre M-13.1, r. 2)	a. 1, 2, 3, 7, 8, 49, 50, 53, 54, 57, 128, 129, 130	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement des producteurs d'oeufs d'incubation sur le contingentement (chapitre M-35.1, r. 223)	a. 22, 6 ^e al., remplacer «courrier recommandé» par «poste recommandée»	Changements apportés par le Nouveau Code de procédure civile
Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (chapitre Q-2, r. 23)	a. 16.1, 1 ^{er} al., remplacer «du second alinéa du paragraphe j» par «du deuxième sous-paragraphe du paragraphe j.1»	Concordance avec l'a. 2 modifié par le D. 1137-2015
Règlement sur le Fonds d'indemnisation des salariés de l'industrie de la construction (chapitre R-20, r. 7.01)	a. 8, par. 2, remplacer «le bref d'exécution» par «l'avis d'exécution»	Changements apportés par le Nouveau Code de procédure civile

4 février 2016 Règlements à jour au 1^{er} janvier 2016

Les opérations courantes de mise à jour prévues au premier alinéa de l'article 3 de la Loi ont été effectuées au corpus réglementaire pour la mise à jour au 1^{er} janvier 2016.

<i>Modifications apportées en vertu du deuxième alinéa de l'article 3 de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec</i>		
Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement d'application de la Loi sur l'assurance-hospitalisation (chapitre A-28, r. 1)	a. 10	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Tarif des aides auditives et des services afférents assurés (chapitre A-29, r. 8)	Ann. I, Partie 1, remplacer «SECTION III : COMPOSANTS ET ACCESSOIRES POUR PROTHÈSES » par «SECTION IV : COMPOSANTS ET ACCESSOIRES POUR PROTHÈSES »	Erreur de numérotation
	Ann. I, sec. III, ss. 2 de la Partie I, déplacer «FOURNISSEUR : NATIONAL HEARING SERVICES INC. (UNITRON ® CANADA) et le modèle +6620043, les accessoires +6620093 et +6620094 qui sont dans la catégorie « GAIN DE 50 dB ET MOINS » vers la catégorie «GAIN ENTRE 51 ET 60 dB»	Erreur de transcription
	Ann. I, sec. III, ss. 2 de la Partie I, remplacer «+6620056 Télécommande Soundgate» par «+6620127 Télécommande Soundgate»	Erreur de transcription

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement sur la forme des constats d'infraction (chapitre C-25.1, r. 1)	Ann. I, II, III, IV et V, remplacer le 2 ^e al. sous la rubrique «PLAIDOYER DE CULPABILITÉ ET PAIEMENT» par le suivant : «Suivant l'article 8.1 du Code de procédure pénale (chapitre C-25.1), sur chaque contribution perçue, les premiers 10 \$ sont portés au crédit du Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels institué en vertu de la Loi sur l'aide aux victimes d'actes criminels (chapitre A-13.2) et les 8 \$ suivants sont portés au crédit du Fonds Accès Justice institué en vertu de la Loi sur le ministère de la Justice (chapitre M-19).»	Concordance avec l'article 8.1 du Code de procédure pénale
Règlement sur les appels à la Commission de la fonction publique (chapitre F-3.1.1, r. 1)	Titre de la sec. II, a. 4 et 2 ^e al. de l'a. 9 supprimés	Concordance avec 2013, c. 25
Règlement sur l'aide financière pour favoriser la tutelle à un enfant (chapitre P-34.1, r. 5)	a. 13	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur la classification des services dispensés par les ressources de type familial et des taux de rétribution applicables pour chaque type de services (chapitre S-4.2, r. 2)	a. 4	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur la contribution des usagers pris en charge par les ressources intermédiaires (chapitre S-4.2, r. 7)	a. 5 et 8	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement sur certains taux de rétribution applicables pour les services dispensés par les ressources intermédiaires (chapitre S-4.2, r. 24)	a. 3	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)
Règlement d'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris (chapitre S-5, r. 1)	a. 355, 360, 363 et 375	Indexation au 1 ^{er} janvier 2016 (non publiée à la <i>Gazette Officielle du Québec</i>)

Titre du règlement concerné	Disposition visée par la modification	Nature de la modification
Règlement 11-102 sur le régime de passeport (chapitre V-1.1, r. 1)	Ann. D, supprimer la disposition «Obligations relatives aux placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion — Règlement 45-101»	Concordance suite à l'abrogation du Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion
	Ann. E, Québec, supprimer «Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion (chapitre V-1.1, r. 19)»	
Règlement 13-102 sur les droits relatifs aux systèmes de SEDAR et de la BDNI (chapitre V-1.1, r. 2.1)	a. 1, par. 2, tableau, remplacer «placement de droits — Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion (chapitre V-1.1, r. 19)» par «notice de placement de droits — article 2.1 du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21)» et le replacer en ordre alphabétique après «BDNI»	Concordance suite à l'abrogation du Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion
	Ann. B, rubrique 13, colonne B, remplacer «Documents» par «Notice»	
Règlement 45-108 sur le financement participatif (chapitre V-1.1, r. 21.02)	a. 1, définition de «titres admissibles», remplacer «sous le régime de la dispense de prospectus pour placement participatif» par «sous le régime de la dispense de prospectus pour financement participatif»	Concordance avec la version anglaise
Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (chapitre V-1.1, r. 33)	a. 5.1, par. k, sous-par. ii, remplacer «Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion (chapitre V-1.1, r. 19)» par «Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (chapitre V-1.1, r. 21)»	Concordance suite à l'abrogation du Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion